



WOEZON SOINS POUR TOUS

Association humanitaire francotogolaise

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 12/02/2026, à 10h, les membres de l'association WOEZON SOINS POUR TOUS se sont réunis à la salle Ménat de Maslacq - 64300 en assemblée générale ordinaire sur convocation du secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles DEMONTE, en qualité de président(e) de l'association. Il est assisté par un secrétaire de séance, Gilles RIPAILLE-LE ROYER., en tant que secrétaire de l'association.

Plus des 2/3 des membres étant présents ou représentés, tel qu'il est prévu par l'article 9 des statuts, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est rappelé par le président :

1. Rapport moral du Président ;
2. Rapport financier du Trésorier ;
3. Fixation du montant des cotisations et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres pour 2026 ;
4. Approbation du budget ;
5. Projets pour 2026 ;
6. Changement du siège social et changement de l'établissement secondaire
7. Questions diverses.

Le président fait remarquer que l'ensemble des documents a été déposé au siège de l'association le 12/01/2026.

Il est fait lecture du rapport moral et des projets pour 2026 par le Président.

Aucun commentaire n'a été exprimé.

Les questions sur le rapport moral étant épuisées, il est fait lecture du rapport financier par le Trésorier.

Le Trésorier propose reporter le résultat positif sur l'année prochaine conformément aux dispositions de la Loi de 1901 et de maintenir le montant des cotisations à leur niveau actuel.

Questions diverses :

M. De LAPPARENT nous interpelle sur le devenir des étudiantes infirmières qui souhaitaient partir en stage à l'étranger au à Togoville. Le Président répond que malgré le partenariat avec l'IFSI d'Orthez, le stage a été refusé par la directrice des soins de cet établissement. Mme SEIGNALET suggère une rencontre avec cette personne de façon à lui présenter notre association et son sérieux (notamment la charte adressée aux stagiaires pour leur tenue et comportement sur place ainsi que les règles afférentes aux réseaux sociaux avant, pendant et après le stage. Le Secrétaire ajoute que la profession des trois personnes demandant cette rencontre est un gage de sérieux : deux cadres de santé formateurs et un aide-soignant.



WOEZON SOINS POUR TOUS

Association humanitaire francotogolaise

Franck Gley, notre vice-président suggère l'organisation d'une journée conviviale des adhérents. Suggestion approuvée.

Le président demande que les négociations avec les prestataires de Loto soient reprises pour cette année.

Le repas togolais est reporté sine die.

Résolution 1 : Rapport moral

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

Résolution 2 : Approbation du rapport financier et du budget

L'assemblée Générale approuve le rapport financier et adopte le budget à l'unanimité

Résolution 3 : Changement du siège social et changement de l'établissement secondaire

Pour des raisons pratiques, le siège social et l'établissement secondaire sont intervertis. Ainsi, à dater du vote unanime, le siège social est sis : 5 rue Carrère – 64000 PAU, l'établissement secondaire est sis 28 route de Lagor – 64300 MASLACQ.

Le secrétaire informe que le compte-rendu, le mot d'ouverture du Président, le rapport moral seront publiés sur le site Internet de l'association www.woezonsoinspourtous.org

Le rapport financier est à disposition par simple demande auprès du trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h

Le Président de séance

Le secrétaire de séance